



Assurance est abonnement sfr

Par **courtin**, le **25/08/2010** à **01:31**

Bonjour, Désolé de vous dérange pour si peux mais j'ai un problème !
Il y a maintenant 5 jours j'ai acheter un téléphone avec abonnement chez sfr se week
end on me la voler a l'arracher ayant pris une assurance j'ai fais tous le nécessaire pour la faire fonctionner.
Le problème arrive donc Je vais faire une déposition au commissariat , j'appellerai mon assurance et je m'apercoi que l'assurance que j'ai " prise " ne rembourse pas la totalité de mon téléphone mais seulement 150 euros ayant un blackberry qui coute bien evidemment plus cher que cela je ne peut recupere mon téléphone . Le pire c'est que l'erreur ne viens pas de ma part puisque la conseillère ma dis que la seule différence entre l'assurance a 3 euros (celle que j'ai pris) est celle a 6 euros (celle que j'aurais du prendre !) c'est qu'avec l'assurance a 6 euros si je fais tomber mon téléphone dans l'eau il serait quand même rembourser mais la vrai difference c'est qu'avec cette 2eme option mon telephone n'est rembourser dans sa totalité. Donc j'aimerais savoir si il ya une close qui me permettra de résilier mon abonnement ou simplement de récupérer le même téléphone.
En vous remerciant d'avance est en espérant une réponse brève
Bonne soirée